

AGIR :

LE VOCABULAIRE

Zones humides prioritaires

Zones humides à protéger ou restaurer en priorité au vu de l'importance de leurs fonctions, de leurs valeurs ou des menaces. Les zones humides prioritaires peuvent être des zones humides à fort intérêt patrimonial ou des zones humides jouant un rôle important pour la gestion de l'eau¹.

Site fonctionnel

Regroupement de zones humides ayant un fonctionnement hydrologique homogène et une cohérence écologique et géographique. Ces zones humides peuvent être géographiquement connectées ou déconnectées¹.

Un site fonctionnel peut correspondre à :

- un ensemble de plusieurs petites zones humides (exemple : un ensemble de zones humides de fond de vallée, plusieurs tourbières d'un même versant ou un réseau de mares).
- une seule zone humide isolée géographiquement (exemple : une mare ou une tourbière isolée)
- une seule zone humide ayant un fonctionnement indépendant des zones humides voisines (exemple : une zone humide de bordure de plan d'eau).

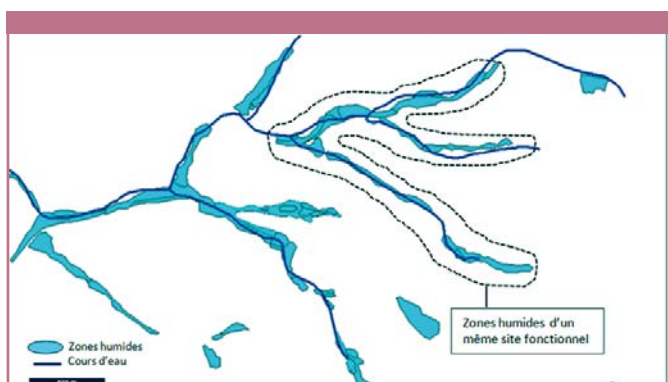


Illustration de la notion de site fonctionnel sur un inventaire de zones humides
(Source : Forum des Marais Atlantiques)

Unité hydraulique cohérente (UHC)

Portion continue du territoire, disposant d'une autonomie propre en termes de niveaux d'eau et d'au moins une entrée et une sortie d'eau. Les bornes structurales des UHC sont des exhaussements (digues, buttes, bosses, bourrelets de curage), des surcreusements (fossés, canaux) ou des ouvrages en dur (vannages de toutes sortes). La notion d'Unité Hydraulique Cohérente (UHC) particulière aux marais endigués rejoint celle de site fonctionnel (valable pour tout type de zone humide).

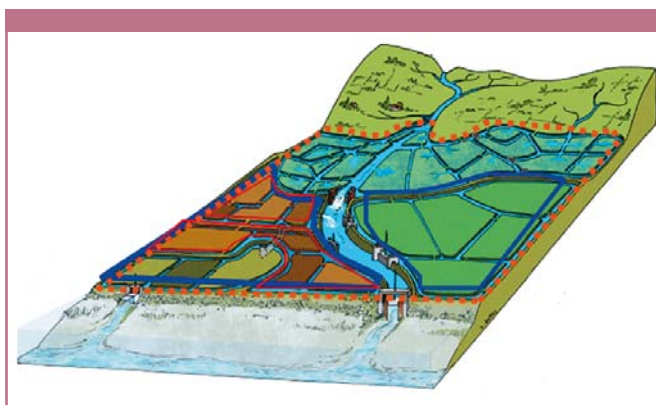


Illustration de la compartimentation fonctionnelle des zones humides littorales
(Source : Forum des Marais Atlantiques)

En orange : Syndicat de marais ou découpage équivalent
En bleu : UHC au sens strict du terme (compartiment hydraulique)
En rouge : Unité d'exploitation (ensemble de parcelles)

Plus d'informations sur la notion d'UHC, "Contribution des zones humides au bon état des masses d'eau" (Forum des Marais Atlantiques, 2005) :

<http://www.forum-zones-humides.org/editions-zones-humides.aspx>

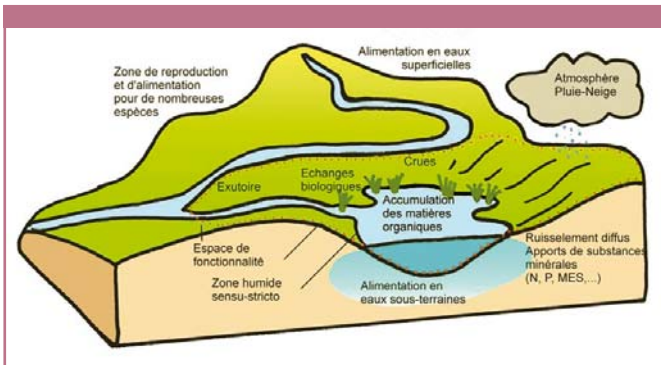
¹ Définition issue du Manuel d'aide à l'identification des zones humides prioritaires, des ZHIEP et des ZSGE (2011)

Espace de fonctionnalité

Espace proche de la zone humide, ayant une dépendance directe et des liens fonctionnels évidents avec la zone humide, à l'intérieur duquel, certaines activités peuvent avoir une incidence directe, forte et rapide sur le milieu et conditionner sérieusement sa pérennité².

Cet espace est considéré comme la zone du bassin versant dans laquelle toute modification de la quantité ou de la qualité de l'eau, risque d'être directement dommageable pour la zone humide. Il peut s'agir :

- du bassin versant entier ou de la tête de bassin ;
- du "proche bassin versant" limité par des ruptures de pente, des couloirs écologiques, des haies ou boisements, des limites de cultures ou de prairies, des limites de zones inondables, etc. ;
- d'un ensemble de zones humides complexes comportant plusieurs objets, par exemple plusieurs plans d'eau, un cours d'eau avec les fossés humides qui s'y rattachent et quelques portions de prairies humides.



La zone humide et son espace de fonctionnalité
(Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse)

Unité hydro-géomorphologique (HGMU)

Élément du paysage caractérisé par un type géomorphologique et un régime hydrologique uniforme, présentant un même type de sol.

A l'intérieur d'une zone humide, le fonctionnement hydrologique n'est pas homogène et plusieurs unités hydro-géomorphologiques peuvent être identifiées. La microtopographie du site, les différences de végétation et les profils de sol sont des indices pour caractériser les différentes unités hydro-géomorphologiques.



Illustration des différentes unités hydro-géomorphologiques d'une zone humide de fond de vallée
(Source : B. Clément)

Pour agir, plusieurs étapes :

- identifier les **zones humides prioritaires** où l'action est à mener ;
- établir un **diagnostic préalable** en caractérisant ces zones humides de manière détaillée afin de dresser un état des lieux : fonctionnement, dégradations, contexte humain et menaces ;
- définir des **objectifs d'actions** en concertation. Il s'agit de s'accorder sur l'état de la zone humide le plus propice au vu des enjeux du territoire et sur les principes de gestion pour atteindre cet état ;
- élaborer un **programme d'actions** en définissant précisément les actions à mener pour atteindre les objectifs d'action ;
- mettre en place un **suivi** des actions engagées et des zones humides du territoire.

² Définition de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse